



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTES PUBLIQUES

Conformément aux dispositions de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 et de son règlement d'application du 19 septembre 1986, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique :

du 18 février au 19 mars 2017 inclus

LE PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION, PLAN ET RÈGLEMENT

Le rapport justificatif selon l'art. 47 OAT est également disponible pour information.

Conformément aux dispositions de la loi forestière cantonale du 8 mai 2012, la municipalité de Noville soumet à l'enquête publique

LA DÉLIMITATION DE L'AIRE FORESTIÈRE

Telle que reportée dans le Plan général d'affectation, partie 3 – Plan du Hameau de Crebelley

Les oppositions ou observations éventuelles doivent être adressées par lettre recommandée à la Municipalité de Noville, ou être consignées sur la feuille d'enquête annexée au dossier, et ce jusqu'au **19 mars 2017** au plus tard



CONSULTATION DU DOSSIER (au Greffe municipal) :
DU LUNDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30
ET LE MARDI DE 17H00 A 19H00





AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTES PUBLIQUES

Conformément aux dispositions de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 et de son règlement d'application du 19 septembre 1986, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique

du **18 février au 19 mars 2017** inclus

-LE PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "EN BRASSEY", PLAN ET RÈGLEMENT

Le rapport justificatif selon l'art. 47 OAT est également disponible pour information.

Les oppositions ou observations éventuelles doivent être adressées par lettre recommandée à la Municipalité de Noville, ou être consignées sur la feuille d'enquête annexée au dossier, et ce jusqu'au **19 mars 2017** au plus tard



CONSULTATION DU DOSSIER (au Greffe municipal) :
DU LUNDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30
ET LE MARDI DE 17H00 A 19H00

Noville, le 09 février 2017

La Municipalité

